

Image not found or type unknown



Ehpad sortie sans contrat signé

Par **Vivico**, le **15/03/2022** à **10:29**

Maman est entrée ehpad et l'avons sortie après 43 jours sans avoir signé aucun contrat. La maison de retraite nous demande un mois d'hébergement pour préavis. Sommes nous en droit de ne régler aucun préavis et dans quelle mesure peuvent ils se servir sur la caution encaissée.

Merci d'avance pour la réponse que vous voudrez bien nous faire

Cordialement.